



Commune de
67650 Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL

Relatif à l'affectation du produit de la location de la chasse de la Commune de Dambach-La-Ville pour la période 2015-2024

Par une délibération en date du 29 juillet 2014, le Conseil Municipal de la Commune de Dambach-La-Ville a décidé de procéder à la consultation écrite des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit du fermage des baux de chasse pour la période 2015-2024.

Le résultat de la consultation écrite s'établit comme suit :

- Nombre de propriétaires du ban communal consulté : 1224
- Nombre de propriétaires ayant pris part au vote : 847
- Superficie totale de la chasse communale : 2372ha 91a 46 ca

DESTINATION DU PRODUIT DE LA LOCATION

Se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune :

826 propriétaires possédant au total 2242ha 78a 1ca

ATTENDU QUE :

Plus des deux tiers des propriétaires, possédant plus des deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont :

PRONONCES POUR L'ABANDON DU PRODUIT DE LA LOCATION à la commune, ce produit sera, pour la durée du bail (02/02/2015-01/02/2024) :

- **Abandonné à la commune**

Fait à Dambach-La-Ville, le 3 octobre 2014

Le Maire
Claude HAULLER



Pour le Maire,
l'Adjointe déléguée :
Christiane SCHEPPLER